

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_042**

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LE CENTRE WINSTON CHURCHILL  
Séance du 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 21 juin 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :  
*Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
 Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT  
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA  
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité*

**DEL2024\_042 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE CENTRE  
WINSTON CHURCHILL**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2023\_066 du 15 juin 2023 relative au projet de centre d'interprétation du Normandy Memorial Trust,
- Vu la délibération n°DEL2023\_080 du 7 septembre 2023 relative à la convention de co-maitrise d'ouvrage pour la construction d'un pavillon franco-britannique dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement,
- Vu le projet de convention de partenariat entre le Normandy Memorial Trust et Seules Terre et Mer pour le centre Winston Churchill,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 juin 2024.

Considérant que dans le cadre de la construction du centre "Winston Churchill for Education and Learning" sur le site du Mémorial britannique de Ver-sur-Mer, il a été convenu de conclure une convention de partenariat entre le Normandy Memorial Trust, principal responsable de la construction et de l'administration du centre, et la communauté de communes Seules Terre et Mer.

Considérant que certains espaces du centre "Winston Churchill for Education and Learning" seront ainsi réservés à Seules Terre et Mer ou à son office de tourisme intercommunal, Gold Beach Tourisme, afin que soit notamment installé un point d'information touristique.

Considérant qu'une partie des informations présentées dans les galeries, dont la gestion sera assurée par la Royal British Legion, devront évoquer la perspective française du Jour J et de la Bataille de Normandie.

Considérant que le contenu du Centre Winston Churchill devra également contribuer à la promotion du tourisme mémoriel sur le territoire de la communauté de communes et plus largement de la région Normandie.

Considérant qu'à travers cette convention de partenariat, le Normandy Memorial Trust s'engage à mettre le Centre Winston Churchill à disposition gratuite de Seules Terre et Mer et/ou des partenaires financiers français pour différents événements ou manifestations.

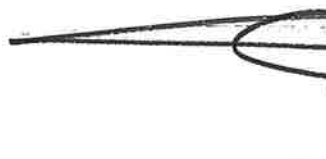
Considérant que la présente convention est signée pour une durée initiale de trois ans à compter de sa signature.


**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :**

**PRÉCISE** que la mise à disposition du pavillon auprès des partenaires français se fera gratuitement.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Normandy Memorial Trust pour le Centre Winston Churchill ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT  
  
Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN